



Plan régional pour
l'AGRICULTURE et le
DÉVELOPPEMENT RURAL



Édito

Notre pays a besoin de ses agriculteurs et doit pouvoir compter sur une agriculture forte, de qualité et innovante. Les agriculteurs doivent pouvoir vivre et travailler dans une région solidaire et soucieuse de son environnement. Tel est le sens du PRADR et de notre engagement. La mise en œuvre du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural est pleinement engagée. En 2006, la Région consacrera 32 millions d'euros à l'aménagement rural, à l'économie agricole, à l'alimentation et à la forêt ; auxquels s'ajouteront 5 millions d'euros pour la formation et 17 millions d'euros pour l'innovation.

Si le montant et les objectifs des aides sont aujourd'hui chiffrés, le travail ne s'arrête pas pour autant : la concertation se poursuit avec les professionnels des différentes filières pour concevoir les dispositifs les mieux adaptés aux besoins de la profession.

Le Président de la Région Rhône-Alpes



Le Plan régional pour l'agriculture et le développement rural est une force pour Rhône-Alpes. Une façon claire de « poser » la politique régionale en agriculture et pour le développement rural.

Une politique qui prend sens dans l'extraordinaire diversité de notre région, mais aussi dans son formidable potentiel d'innovations, dans la capacité des acteurs à porter haut le dynamisme économique de notre région. Une politique qui veut en Rhône-alpes une agriculture innovante, énergique, qui continue à bâtir nos territoires, à régaler nos papilles et à fonder notre économie. Une politique où les hommes et les femmes sont respectés pour ce qu'ils accomplissent.

Un agriculteur du Haut Jura s'exprimait ainsi :

« il ne faut pas regarder le pays depuis la fenêtre de sa maison mais monter sur la colline, prendre de la hauteur. Depuis ce promontoire, la topographie devrait aider chacun à ne plus voir midi à sa porte, on trouvera des raisons à cet ancestral mariage d'amour entre territoire et agriculture. En redescendant, si vous croisez un paysan qui mène aux champs son troupeau, n'oubliez pas de le saluer, il vous dira qu'il n'est pas toujours à la noce mais quand même il s'occupe du pays et il s'en occupe bien. »

La Conseillère régionale,
chargée de l'Agriculture, du développement rural et des Parcs naturels régionaux



Pour une **AGRICULTURE** et un **DÉVELOPPEMENT RURAL SOLIDAIRES**, la **RÉGION** s'engage.



Un patrimoine d'exception une **agriculture diversifiée**

La qualité et la variété des espaces ruraux, qui couvrent les 3/4 du territoire, constituent l'une des toutes premières richesses de la région. Ce patrimoine représente une source de développement économique : à elle seule, l'agriculture assure 1,7 % de la valeur ajoutée créée en Rhône-Alpes, tandis que l'agro-alimentaire participe à 2,6 % du produit intérieur brut et place la région au troisième rang national. Riche d'une multitude de filières, l'agriculture rhônalpine a fait le choix de l'innovation et de la qualité : on dénombre plus de 120 appellations différentes. Elle constitue un instrument de protection de l'environnement. Un potentiel précieux en termes de rayonnement et d'image.

Des évolutions qui fragilisent le monde rural

En dépit de ces points forts, l'agriculture subit de multiples pressions qui la fragilisent. Si certaines de ses filières connaissent une baisse conjoncturelle de la consommation, elle doit aussi faire face à une concurrence européenne accrue, et s'adapter à l'évolution de la société et à la nouvelle emprise des espaces urbains. Face à un avenir incertain, les exploitations agricoles attirent de moins en moins de jeunes et connaissent une crise démographique préoccupante.

Le PRADR, une impulsion **nouvelle**, une concertation **sans précédent**

Consciente de ces difficultés, la Région Rhône-Alpes a engagé, en partenariat avec l'ensemble des professionnels du monde rural et agricole une « Conférence régionale pour l'agriculture, l'alimentation et le développement rural » en novembre 2004. Les réflexions menées dans ce cadre durant 5 mois ont permis de définir une politique nouvelle, adoptée en juillet 2005 à l'unanimité sous la forme d'un Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural. Déclinée selon trois axes et en 25 mesures, cette politique permet à la Région de donner une **impulsion nouvelle** à l'agriculture par l'accompagnement des projets de vie et la valorisation des savoir-faire, l'optimisation des filières face aux attentes du marché et le développement des territoires.

Évolutif, ce plan sera complété et approfondi, en fonction du contexte et selon les besoins, sur certaines thématiques (forêt-bois, espaces pastoraux, agriculture biologique, industrie agro-alimentaire).

L'agriculture, en Rhône-Alpes, c'est :

- 100 000 actifs familiaux employés
- 55 000 exploitations agricoles
- 7 000 salariés permanents
- 5,3 % du chiffre d'affaires de l'agriculture française
- 26 % de la population rhônalpine vit dans le monde rural



Le PRADR : 3 axes de progrès, **25 mesures**

AXE 1 :

Hommes et femmes en milieu rural : des projets de vie à accompagner, un potentiel de savoir-faire à valoriser.

Le premier volet du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural répond à un double objectif : soutenir et valoriser les femmes et les hommes qui travaillent et s'investissent en milieu rural, en dépit des difficultés rencontrées, tout en favorisant une agriculture créatrice de richesses et d'emplois qualifiés durables.

Optimiser l'organisation du travail, dynamiser l'emploi

Avec des charges difficilement soutenables, les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices mettent en péril l'équilibre de vie des familles rurales. Cela constitue un frein à la reprise d'activité chez les jeunes et le motif de nombreuses réorientations de carrière.

En outre, la question de l'emploi reste délicate pour bon nombre d'exploitations, le travail saisonnier, fortement représenté en région, ne correspondant pas toujours aux aspirations des employeurs et des employés.

Non contente de soutenir la promotion de l'égalité hommes-femmes, la Région Rhône-Alpes entend contribuer à l'organisation du travail et l'accueil des salariés saisonniers, rapprocher les offres pour les professionnaliser et les rendre pérennes (voir encadré ci-dessous). Elle souhaite également s'impliquer dans des dispositifs de mise en commun des moyens de production, pour une agriculture plus solidaire. Ces actions s'inscrivent en parallèle des actions engagées par la Région dans son Plan régional pour l'emploi.

// Mesures / 1 / 2 / 3 / 4

Améliorer la performance et la valeur ajoutée des exploitations

Dans un contexte d'ouverture croissante des marchés, les agriculteurs doivent gérer leur exploitation avec un souci de performance accrue. Cela suppose de limiter au maximum les postes de dépenses qui grèvent les marges dégagées et d'exploiter toutes les opportunités d'accroître la production de valeur ajoutée.

Pour les aider, la Région affirme sa volonté de soutenir toutes les démarches collectives d'innovation (biocombustibles et biocarburants), de combinaison d'activités et de développement de nouvelles filières.

Les initiatives collectives durables, contribuant à la mise en place d'une économie sociale et solidaire, seront également privilégiées (équipements collectifs, coopérative de matériels agricoles...).

// Mesures / 5 / 6 / 7 / 8

Faciliter la création et la transmission des entreprises

Les agriculteurs rencontrent des difficultés croissantes à transmettre leur entreprise, les jeunes hésitant à se lancer dans l'aventure. Notre région peine à renouveler le tissu d'exploitations et maintenir un nombre élevé d'actifs agricoles.

Les outils déjà mis en œuvre dans la Charte régionale d'aide à l'installation seront évalués pour mieux identifier les points qui freinent aujourd'hui le processus de création ou de transmission des entreprises agricoles.

// Mesures / 9 / 10 / 11

Mesure 2 : Mutualiser les besoins, développer le salariat

Entre autre dispositif, la Région entend favoriser le développement des groupements d'employeurs, destinés à mutualiser les emplois au profit de plusieurs employeurs, afin de réduire les coûts salariaux, tout en fournissant une main d'œuvre qualifiée. Concrètement, elle apporte une aide à la création des trois premiers emplois au sein d'un groupement d'employeurs (pouvant combiner plusieurs types d'activités). Une mesure qui contribue à la professionnalisation des travailleurs agricoles et au développement du salariat.

Quatrième région agricole de France, Rhône-Alpes produit :

- 1/2 de la production de sciages nationale (36 % du territoire recouvert par la forêt)
- 1/5 des productions fruitières nationales
- 1/10 des productions laitières et de viande bovine nationales
- 1/10 de la production viticole nationale
- 52 AOC



AXE 2 :

Améliorer la stratégie des filières pour s'adapter au marché et répondre, aux attentes des consommateurs

Diversifiée, de qualité, la production agricole rhônalpine bénéficie d'un potentiel de consommation à valoriser. Le second volet du PRADR vise à améliorer la stratégie et l'organisation des filières, à les aider à s'adapter au marché et à mieux répondre aux attentes des consommateurs. Cela passe notamment par le renforcement de la filière biologique : la Région ambitionne le doublement de cette production à l'horizon 2010.

Structurer les filières agricoles, organiser l'offre produits

Les filières agricoles sont aujourd'hui contraintes d'innover. Innover pour répondre à une concurrence internationale accrue et s'adapter au principe d'« écoconditionnalité » des aides décidé par l'Union européenne. Pour aider les exploitations à répondre à ce défi, la Région décide de soutenir deux dispositifs, axés sur la mutualisation des moyens et des objectifs :

- / le Contrat régional d'objectif filière (voir encadré ci-dessous)
- / les Programmes intégrés de développement agricole ou PIDA qui associent les partenaires de l'amont et de l'aval au sein d'une filière donnée, pour mieux valoriser les produits.

// Mesures / 12 / 13 / 15 / 17 / 18

Encourager la recherche, contribuer au progrès

La Région encourage également l'expérimentation et la recherche, dans leur capacité à apporter aux filières agricoles des réponses adaptées à leurs besoins, via les Pôles d'Expérimentation et de Progrès (PEP), organisés autour d'un programme d'actions structuré par filière.

// Mesure / 14

Accompagner les dynamiques collectives du secteur agroalimentaire

La Région porte une attention particulière au secteur de l'agro-alimentaire. Une nouvelle politique sectorielle est d'ailleurs en cours de définition. Dans l'attente, la Région entend renforcer les dynamiques collectives menées par les entreprises agro-alimentaires sur les enjeux clés du secteur (qualité des produits, nouvelles technologies, adaptation aux circuits de distribution, etc.).

// Mesures / 16 / 19

Mesure 12 : Nom de code : C.R.O.F.

Avec le Contrat Régional d'Objectif Filière, la Région entend encourager les filières régionales de production agricole, à anticiper sur les évolutions de leur environnement économique et à se doter collectivement de la capacité à innover. Sont sélectionnés les projets intégrant, dans une approche collective, les problématiques et les attentes communes d'un nombre significatif d'entreprises d'une même filière ou d'une production de dimension régionale.



AXE 3 :

Dynamiser les territoires, impulser de nouvelles synergies avec les espaces urbains

Le troisième volet du PRADR concerne les territoires ruraux. Il a pour ambition d'une part de renforcer leur attractivité et leur développement propres et d'autre part d'instaurer un équilibre et des échanges durables avec les espaces urbains. Les territoires étant par essence très divers dans leur organisation et leurs dynamiques, l'intervention de la Région doit donc être réalisée au plus près du terrain.

Agir au plus près des territoires : les PSADER

Par les Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural, la Région Rhône-Alpes s'engage dans un processus de territorialisation et de déconcentration de sa politique en faveur de l'agriculture et du développement rural. Il s'agit de permettre aux acteurs territoriaux de disposer de marges de manœuvres plus importantes dans la construction de leurs projets.

// Mesure / 20

Favoriser le transfert de compétences

Afin de favoriser l'émergence de PSADER, la Région propose d'engager un travail de collecte des méthodologies et expériences menées dans les territoires, en terme de développement rural. Ce travail permettra d'élaborer une « boîte à outils méthodologique » qui sera mise à disposition des acteurs locaux. Objectifs : soutenir les territoires les plus fragiles par la mise en réseau, encourager les initiatives par la diffusion des savoirs et des techniques. Des programmes de recherche seront également engagés dans ce cadre, conçus comme des aides à la décision et à l'action des acteurs du développement régional. En parallèle de l'action des départements, la Région se mobilise également pour faciliter les politiques foncières en Rhône-Alpes.

// Mesures / 21 / 22 / 23 / 24

Dans les 3 axes, la Région donnera une dimension internationale à son action

// Mesures / 25

Mesure 20 : Mutualiser les besoins, développer le salariat

Les PSADER sont élaborés à l'échelle des bassins de vie, sur le territoire d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) ou d'un Parc naturel régional (PNR).

Privilégiant les actions collectives et structurantes, sa mise en œuvre est l'objet d'une convention avec la Région sur une durée maximale de 5 ans. Elle poursuit 4 objectifs :

- / diversifier l'agriculture vers la commercialisation des produits sur un marché localisé et des activités de service répandant aux besoins du territoire ;
- / accompagner à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural ;
- / mener des opérations de gestion concertée des espaces, des ressources naturelles et patrimoniales ;
- / rechercher des synergies entre acteurs/secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

